



Avis avant intervention d'huissier qu'est ce que cela signifie ?

Par **Yanis 2.0**, le **06/02/2021** à **14:08**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier d'huissier, c'est un avis avant intervention, me disant qu'il va passer à mon domicile à compter du 5 février. Or, hier, je n'ai vu personne. J'ai appelé avant et l'huissier m'a dit que c'est trop tard la procédure de saisie des rémunérations a été lancée.

Malgré cela, peut il encore venir chez moi ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **07/02/2021** à **06:58**

Bonjour,

Plus besoin de venir chez vous puisque ce sera sur vos rémunérations (salaires, allocations diverses, etc.) que la saisie va être effectuée.

Par **BrunoDeprais**, le **07/02/2021** à **16:19**

Bonjour,

Par recommandé?

Y-at-il un jugement préalable? Un titre exécutoire?